Paris Biotech Santé

FACTURE *N°008/2026A*

E SANA
2 RUE JEAN ROSTAND - 91400 ORSAY

Paris, le 18 février 2026

REDEVANCE D'OCCUPATION	Montant en euros
AVOIR SUR FACTURE N° 032/2023 DU 17 NOVEMBRE 2023	
Vu le contrat de sous occupation dans les locaux de l'Université Paris Descartes de la société E SANA signé en date du 16/04/19 incubée au sein de Paris Biotech Santé conclu du 23/10/19 au 08/10/20 et ses avenants 1 et 2 et notamment en application de l'article 2 : redevance d'occupation pour la mise à disposition des pièces pour la mise à disposition d'un espace dans le bureau inc.6 Facture de solde correspondant à 50% du montant total dû dans le cadre de la sous occupation au profit de E Sana	
Du 23/10/19 au 20/01/20 **230,17 € HT** *Nombre d'années 0,24* *Surface en m2 8,22* *base de tarif 140€ TTC/m2/an, soit 116,67 € HT*	
Du 21/01/20 au 13/03/20 **167,91 € HT** *Nombre d'années 0,14* *Surface en m2 10,28* *base de tarif 140€ TTC/m2/an, soit 116,67 € HT*	
Du 13/06/20 au 31/08/20 **263,86 € HT** *Nombre d'années 0,22* *Surface en m2 10,28* *base de tarif 140€ TTC/m2/an, soit 116,67 € HT*	
Du 01/09/20 au 01/11/20 **366,93 € HT** *Nombre d'années 0,17* *Surface en m2 18,5* *base de tarif 140€ TTC/m2/an, soit 116,67 € HT*	
Les dates et montants tiennent compte de la fermeture des locaux - cause covid - du 13/03/20 au 13/06/20 et du 01/11/20 au 01/01/21	
Montant total dû **1 028,87 euros HT**	
Acompte de solde HT	**-514,43**
TOTAL TTC à payer	**-617,32**
T.V.A. (20%)	**-102,89**

Paris Biotech Santé .Faculté de Médecine Paris Descartes 24, rue du Faubourg Saint Jacques.75014 PARIS . Tél. : 01 53 10 53 10
contact@parisbiotechsante.org . APE : 7022Z . Siret : 434 969 317 00024

Paiement par chèque ou par virement bancaire à réception de facture

Conformément à l'article L.441-6 du Code du commerce, tout retard de règlement supérieur à trente jours est suceptible de donner lieu à une pénalité égale à trois fois le taux de l'intérêt légal. En outre, le débiteur professionnel des sommes dues qui ne seraient pas réglées à bonne date, est redevable de plein droit d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros. (art. D 441-5 du code de commerce). Lorsque les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire, sur justification (art. L 441-6 alinéa 12 du Code de commerce)

code bancaire	code guichet	numéro de compte	Clé RIB
10278	06500	00020651301	47

IBAN	FR7610278065000002065130147			
BIC	CMCIFR2A			